

## JOURNAL D'UNE ASSISTANTE DENTAIRE

Je m'appelle Françoise, j'ai 56 ans et je suis assistante dentaire depuis 30 ans au service d'un praticien qui a 55 ans. Mon patron, ce matin, m'a avoué qu'il commençait à saturer et qu'il attendait la retraite avec impatience, non pas qu'il n'aime plus son métier, au contraire, mais à cause des conditions d'exercice qui se sont inexorablement dégradées depuis les années 80.

Mon patron, il s'est toujours mis en 4 pour ses patients en acceptant de travailler 6 jours sur 7, finissant tard le soir et en essayant de recevoir toutes les urgences, ne refusant personne au détriment de sa santé physique et morale. En effet, il a de plus en plus mal au dos, mal à l'épaule et souffre d'arthrose dans les mains ce qui l'empêche désormais d'extraire des dents de sagesse incluses comme à ses débuts. Quelquefois, ses douleurs le réveillent la nuit alors il prend des anti-inflammatoires et même des somnifères pour pouvoir être présent au cabinet le lendemain, mais de cela il n'en parle jamais. De toute façon, comme il me dit, les patients ne comprendraient pas qu'il se plaigne puisqu'il est censé être très riche grâce à son métier et tous les patients qu'il soigne. En vérité, il vit correctement mais pas plus que ça, non pas qu'il gère mal son cabinet, mais simplement parce que les 2/3 de son temps sont consacrés à des soins courants réalisés à perte comme les détartrages, les extractions, les caries et les dévitalisations.

A une époque, la prothèse dentaire suffisait à équilibrer les comptes mais ses tarifs pour les couronnes contrairement aux charges et aux frais supplémentaires qui n'ont cessé de s'accroître au fil des ans, n'ont pas bougé pour permettre à ses patients de pouvoir se payer les traitements proposés en regard des remboursements modiques de la Sécu et des complémentaires.

Et puis surtout, il y a maintenant 5 ans, il y a un centre qui s'est installé à 10 minutes de chez nous. Dans ce centre les tarifs de prothèse sont au raz des pâquerettes, mais bon, en même temps ils font de l'abattage, ne soignent pas les enfants et font que très rarement les soins conservateurs préférant se spécialiser dans la prothèse dentaire ou l'implantologie. Ce qui est amusant, c'est que le directeur de ce centre avait à l'époque démarché mon patron pour une formation à 15000 euros pour améliorer son « rendement », mais le courant n'était pas très bien passé car mon patron préfère soigner tout le monde plutôt que d'effectuer un tri sélectif dans notre patientèle pour ne garder que les patients qui financièrement ont les moyens de se payer une bouche complète toute neuve. Quand je lui ai demandé pourquoi le Centre Dentaire avait le droit de faire de la pub dans les journaux gratuits et placarder des affiches dans toute la ville et pas lui, il m'a répondu que son Conseil de l'Ordre ne pouvait strictement rien faire car ces centres étaient protégés par le statut d'association Loi 1901.

Parfois, quand je le vois passer 1H30 pour dévitaliser une molaire avec tout le consommable que je mets à sa disposition je ne comprends pas que mon patron accepte de travailler à perte. Il pense que cela arrange bien les politiques et la presse de croire que nous nous « gavons » sur la prothèse et donc qu'il est normal d'être rémunéré une misère sur la majeure partie de notre activité. Pourtant je vois bien au vu des formations qu'il a suivies et du matériel qu'il utilise, que mon patron a toujours privilégié la qualité à la quantité car il soigne tous ces patients comme il aimerait être lui-même soigné.

Malgré cela il est plus facile de lui cracher dessus avec ses supposés dépassements d'honoraires scandaleux qui empêchent le bon peuple de France d'accéder aux soins dentaires que de reconnaître l'immobilisme le plus total dans les tarifs de remboursement sécu depuis 30 ans.

Pour rigoler, la dernière fois, je lui ai dit que pour le détartrage de mon caniche, le vétérinaire m'avait demandé 100 euros et que nos patients étaient donc moins bien considérés par les gouvernants que nos toutous. Il a simplement souri. Il faut dire que depuis que le syndicat, auquel il a adhéré en sortant de la fac, a signé une convention en 2006 l'obligeant à déboursier plusieurs milliers d'euros par an en échange de quelques miettes de revalorisations sur 2 ou 3 soins, il a perdu toute illusion. Pourtant, au mois d'avril dernier, il était sûr que cette fois-ci, SON syndicat ferait le boulot et ne transigerait pas par rapport à leur slogan de campagne à savoir « le doublement sur les remboursements des soins conventionnels sinon ! », mais les slogans de campagne, hélas il connaît et encore une fois il s'est senti trahi.

En même temps, mon patron n'est pas un syndicaliste comme on l'imagine, il est juste un simple adhérent par commodité, car le Conseil de l'Ordre et le Syndicat étaient dans les mêmes locaux dirigés par les mêmes personnes et avec les mêmes secrétaires, ces dernières lui ayant bien fait comprendre qu'il avait tout intérêt à adhérer s'il voulait être défendu en cas de conflit avec les Caisses, et surtout être bien vu au sein de ces confrères.

Pour le coup, il ne peut pas se plaindre de subir toutes les Conventions et Avenants signés par ce même syndicat car comme on le lui a bien répété inlassablement « si on n'avait pas signé, cela aurait été pire » ou même mieux « ce qui est pris n'est plus prendre » et puis il paraît que bientôt, grâce à eux, on va avoir une nouvelle classification de nos actes et que tout ce que l'on réalise chaque jour sera répertorié.

Chouette, il va enfin être rémunéré pour tous ces actes qu'il pratique chaque jour gratuitement comme mettre en urgence dans une dent douloureuse un pansement pour calmer la douleur, faire des points de suture après une extraction ou placer dans une plaie douloureuse une « mèche à base d'eugénol » , peut être même la Sécu tiendra enfin compte des anesthésies qu'il délivre sans aucune rémunération avant un soin.

En fait, non, rien de tout cela, cette nouvelle grille des actes quotidiens ne sera qu'une transposition à la ligne près de l'ancienne nomenclature avec bien sûr les désagréments de mises à jour complexes du logiciel dentaire qu'il utilise et le risque de voir augmenter le contrôle de son activité par les caisses.

Pour tout cela et bien encore comme les tarifs prothétiques bradés pour les CMU, les mutuelles qui cherchent à tout prix à lui plafonner ses honoraires en lui refourguant des protocoles à signer, les praticiens hongrois et roumains qui veulent attirer ses patients dans leur soit disant « eldorado dentaire », les médias, les lobby de prothésistes dentaires, la Cour des Comptes et même dernièrement la Ministre de la Santé qui ne pensent qu'à une seule chose : faire baisser les seuls tarifs qui lui permettent encore de tenir le coup financièrement, je me demande combien de temps va-t-il pouvoir lutter seul contre tous ces gens qui lui veulent du bien ?

Mais il semblerait que cette fois-ci il a décidé de réagir, je l'ai vu dernièrement envoyer une demande d'adhésion à un syndicat qui se bat pour que tout cela cesse et qui a comme seul objectif : défendre l'exercice libéral, et, au vu des résultats aux dernières élections à la Caisse de Retraite il semblerait que le vent tourne, et qu'il va peut être enfin retrouver un peu de sa dignité de soignant. le nom du syndicat ? Je crois que cela s'appelle la FSDL .